

# Protocole FPH : la CFDT santé sociaux n'appelle pas à la grève le 11 mars 2010.

26 février 2010

La CFDT santé sociaux ne se joint pas à la mobilisation du 11 mars 2010 qui porte sur l'insuffisance du niveau des grilles d'infirmiers spécialisés et sur la suppression de la reconnaissance de la pénibilité dans le protocole de la Fonction publique hospitalière.

Ce protocole d'accord n'a pas été signé par la CFDT santé sociaux. Bien que des avancées sur les grilles de rémunération y soient plutôt satisfaisantes dans l'ensemble, ce qui est inacceptable est :

- La remise en cause des mesures de la pénibilité en contrepartie du passage en catégorie A, et l'anticipation du débat sur la réforme des retraites prévu au 1er semestre 2010 ;
- La suppression de la majoration de la durée d'assurance (1 an pour 10 de services effectifs) obtenue par la seule CFDT en 2003.
- Le protocole est découpé en six volets, dont cinq sont étroitement liés. En signer un, c'est de fait en acter au moins quatre autres ;
- Le volet « Amélioration des conditions de travail et la seconde partie de carrière » demandé uniquement par la CFDT santé sociaux, manque fortement de consistance ;

**Pour la CFDT santé sociaux, le recours à la mobilisation des salariés interviendra lorsque la concertation sur les retraites entre le gouvernement et les organisations syndicales (avril/septembre 2010), sera confrontée à des points de blocage.**

Le dossier pénibilité dans le cadre du dossier « retraite » doit être traité de manière globale et non de façon catégorielle.